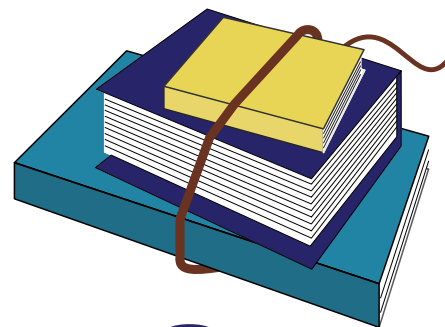


Travailleurs vieillissants

Retourner sur les bancs d'école, la solution pour tous ?



par Normand Pépin

Perdre son emploi n'est jamais chose facile. Cependant, plus on avance en âge, plus la tâche devient ardue parce que la recherche d'emploi n'apporte souvent que des refus répétés. Jamais les employeurs n'avoueront ouvertement que l'âge avancé d'un candidat lui nuit pour ne pas être accusé de pratiques discriminatoires. Pourtant, la réalité des travailleurs âgés est celle d'un chômage de beaucoup plus longue durée que la moyenne.

Qu'est-ce qui attend les travailleurs âgés qui perdent leur emploi ? On sait que le Programme d'aide aux travailleurs âgés (PATA) a été aboli en mars 1997 et que rien ne l'a remplacé. Les travailleurs âgés doivent donc se contenter des prestations ordinaires de l'assurance-emploi, qui est conçue comme un revenu de remplacement entre deux emplois. Or, trop souvent, pour les travailleurs âgés, il n'y aura pas d'autre emploi.

Après avoir épuisé leurs prestations d'assurance-emploi, il ne leur restera que l'aide sociale jusqu'à l'âge de 65 ans. C'est donc une partie importante de la population que l'on marginalise puisque la société les traite ni plus ni moins qu'en parias.

Certains s'inscriront dans des parcours de formation pour accroître leurs chances de réintégrer le marché du

travail. Ils se retrouvent sur les bancs d'école à l'âge de 55, voire 60 ans. Au bout de leur processus de formation, si certains dénicheront un emploi, en général précaire et mal payé, de nombreux autres demeureront chômeurs mais plus instruits qu'avant. Quand ce parcours a été pleinement choisi par le principal intéressé, il n'y a rien à redire. Cependant, pour ceux qui ont senti que c'était ça ou l'aide sociale, il aurait été beaucoup plus logique que des plus jeunes puissent bénéficier de ces cours de formation.

Un équilibre à rétablir

Sans vouloir dénigrer la formation, il faut admettre qu'elle n'apporte pas la réponse à tout. S'il était essentiel de sortir de la logique des mesures passives qui ont dominé

le régime d'assurance-chômage depuis sa création, aujourd'hui, le balancier ne penche qu'en faveur des mesures actives depuis que le régime a été rebaptisé assurance-emploi. La Centrale des syndicats démocratiques insiste pour rétablir un équilibre entre mesures actives et passives, en réservant les mesures passives aux travailleurs âgés des secteurs fragiles de l'économie québécoise tels la chaussure, les mines, le textile et le vêtement.

Dans de tels secteurs, lorsque des mises à pied se produisent, nous proposons qu'au lieu de mettre à pied les moins anciens, on les garde au travail en permettant aux plus anciens d'accepter une mise à pied sans être considérés comme démissionnaires au sens des conditions d'admissibilité à l'assurance-emploi. La CSD considère que, pour inciter les plus anciens à céder leur place, il faut faire en sorte que leur départ volontaire leur procure les conditions d'une retraite dans la dignité.

Aussi, celui qui accepterait une mise à pied volontaire toucherait en contrepartie des prestations de longue durée de l'assurance-emploi jusqu'à l'âge de 65 ans.

Pour être éligible, un candidat devrait avoir au moins 50 ans et un nombre d'années d'ancienneté dans son industrie suffisant pour totaliser 80 ans. Ce volet ne constituerait pas un gouffre sans fond pour le régime à cause des particularités des 55-64 ans qui sont, de loin, les moins scolarisées des personnes en âge de travailler. Ainsi, les 45-54 ans d'aujourd'hui, plus scolarisés, devraient être en mesure de retrouver un emploi beaucoup plus facilement.

Mais, en tant que société, il est impératif d'aider les travailleurs plus âgés qui, bien souvent, n'ont pu étudier parce qu'ils étaient devenus soutiens de famille à un âge précoce et qui, de ce fait, ont trimé dur toute leur vie durant pour essayer de rendre la vie plus facile à leur progéniture. Il est temps aujourd'hui de leur retourner l'ascenseur.

La CSD a déjà obtenu plusieurs rencontres avec des représentants de Développement des ressources humaines et du ministère des Finances du Canada et elle continuera sans relâche à promouvoir ce programme de soutien du revenu pour les travailleurs âgés. ☺